

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017.**

L'An deux mil dix-sept, le vingt-trois du mois de Novembre à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2017.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD Adjoint.

N. BERNARD, J. BRUN, J.L. HERITIER, C. LADREYT, R. MAIRE, E. MANDON, N. PASCAL, C. ROUSSILHON, C. SERNA.

Absents excusés : A.M. CHELLES, Y. GALLIOU donne pouvoir à M. GUIRAUD, C. REYNAUD donne pouvoir à R. MAIRE, J. DORTEL donne pouvoir à C. ROUSSILHON, C. LAFFONT donne pouvoir à J.L. CIVAT, C. BOIS, M. GOUNON donne pouvoir à C. LADREYT, S. DALLARD.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 19 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Immeubles GRENIER - SCHMIDT - SASTRE.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- GRENIER de parcelles cadastrées D 2068 et pour partie 40m<sup>2</sup> extrait de la parcelle D 2066
- SCHMIDT de parcelles cadastrées D 1055, D 1057 et D 1089.
- SASTRE de parcelles cadastrées D 754 et D 1727.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par seize voix pour dont cinq pouvoirs et une abstention dont un pouvoir de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Place de la Mairie et La Filature.**

Monsieur le Maire présente les demandes de renouvellement d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce de librairie ambulante sur le parking de La Filature et d'un commerce de vente de pizzas à emporter sur la Place de la Mairie.

Le Conseil Municipal par quinze voix pour dont cinq pouvoirs et deux abstentions dont un pouvoir accepte le renouvellement de la demande d'occupation du domaine public d'un commerce de librairie ambulante et par seize voix pour dont cinq pouvoirs et une abstention dont un pouvoir accepte le renouvellement de la demande d'occupation du domaine public d'un commerce de vente de pizzas à emporter.

### **OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Léouzée.**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de travaux d'aménagement d'une terrasse surplombant la voie communale n° 2 de Léouzée, il a été demandé à Madame Emilie PAUZE propriétaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de régulariser sa situation. Cette autorisation d'édifier une terrasse en surplomb du domaine public pourrait lui être accordée sous la condition que le pilier en bois soutenant la terrasse soit remplacé par une poutre horizontale ancrée dans le mur de la maison et que les travaux soient réalisés dans les six mois suivant cette autorisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par quatorze voix pour dont cinq pouvoirs, une voix contre et deux abstentions dont un pouvoir autorise la réalisation des travaux sous les conditions énoncées.

## **TRAVAUX MAIRIE : Demande de Subvention DETR 2018.**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement des locaux de la mairie dont le montant est estimé à 185000 € ht qui pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR. Les travaux d'aménagement du parvis de la Mairie estimés à 70000 € ht pourraient être subventionnés au titre d'une autre programmation. Le Conseil Municipal après discussion et en avoir délibéré par seize voix pour dont cinq pouvoirs et une abstention dont un pouvoir sollicite une subvention pour les travaux d'aménagement des locaux de la Mairie.

## **AGENCE POSTALE.**

Monsieur le Maire rappelle les différentes rencontres et propositions des services de La Poste informant de la fermeture à terme du Bureau de Poste de Saint Laurent et de la possibilité de maintenir une Agence Postale sur la Commune au sein des locaux de la Mairie.

Les travaux d'aménagement du local de la future Agence Postale seraient pris en charge par La Poste, une aide financière serait allouée à la Commune pour la mise à disposition d'un agent pour 12h d'ouverture hebdomadaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par quatorze voix pour dont trois pouvoirs et trois abstentions dont trois pouvoirs d'accepter l'installation de l'Agence Postale dans les locaux de la mairie.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Voisins vigilants :

Monsieur le Maire informe qu'une invitation pourrait être proposée à la Gendarmerie pour une rencontre en janvier 2018 dans le cadre de la mise en place de l'opération "voisin vigilants" sur la Commune.

### Affaires scolaires :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la décision du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle au titre du complément du forfait communal 2017, le Préfet a sollicité des précisions sur cette décision. Une réponse a été apportée à la Préfecture sur les modalités de calcul. Dans l'attente de la décision du Préfet, le versement de la subvention est suspendu.

### Transports collectifs :

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) apporte une aide financière pour les aménagements d'arrêts de bus. Il propose que ceux-ci soient étudiés afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAPCA.

### Urbanisme :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu le 19 Décembre à la salle des Fêtes La Filature pour la présentation du zonage et du règlement du futur Plan Local d'Urbanisme. Une rencontre avec les personnes Publiques Associées (Etat, Région, Chambre d'Agriculture..) aura lieu le 22 ou 23 Janvier 201. A la suite de ces réunions le Conseil Municipal se prononcera sur l'arrêt du PLU qui sera suivi de l'enquête publique.

Claude LADREYT, Conseiller Municipal délégué, informe qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux d'aménagement d'un terrain communal récemment acquis par la Commune pour la création d'une aire de stationnement.

### Eglise :

Marc GUIRAUD, premier adjoint, informe qu'après consultation de l'entreprise prestataire les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise auront lieu à l'issue de la période hivernale au début du printemps 2018.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 00.